

INFORMATIONS

QUOTAS RANDOS :

Le nombre d'adhérents par randonnée reste inchangé pour la saison 2019-2020 (les accompagnateurs ne sont pas comptabilisés dans ces quotas). Celui-ci est toujours de :

Petites Randonnées : 2 GROUPES

-40 pour Mme Chantal ANDRE

-40 pour Mr Bernard BOUCHERON

Moyennes Randonnées : 2 GROUPES

-60 pour Mr Daniel ROCHEREAU le lundi

-60 pour Mme Janine RULLEAU le mardi

Grande randonnée : 1 GROUPE

-60 pour Mrs Michel PULLAT et Jean Claude MASAY

Pour la petite et moyenne randonnée, votre choix sera respecté à concurrence du nombre de participants admissible par groupe. Au-delà, votre demande sera transférée sur l'autre groupe.

RECEPTION DE TRAITEMENT DES DOSSIERS :

A partir de juin, les dossiers sont à déposer dans la boîte aux lettres de l'OGR ou au secrétariat.

Aucun contrôle ne sera fait à ce moment-là.

Les dossiers seront traités pendant l'été.

Lisez attentivement les modalités d'inscription car tout dossier incomplet sera laissé en attente et ne sera pris en compte qu'après réception des pièces manquantes. (Hormis le certificat médical)